

# Protocole d'accord Etat-Région pour le CPER des Hauts-de-France

Le préfet de la région Hauts-de-France, Michel LALANDE

ci-après désigné : l'État

et

Le président de la Région Hauts-de-France, Xavier BERTRAND

ci-après désigné : la Région

Considérant les circonstances économiques et le besoin de financement public exprimés par les territoires de la région Hauts de France,

Considérant que les efforts financiers sans précédents engagés au titre de l'accord régional pour la relance nécessitent d'être poursuivis au-delà de 2022 pour approfondir, massifier et accélérer la transformation industrielle, numérique, énergétique, écologique et sociale des Hauts-de-France.

Conviennent, sur la base d'un diagnostic stratégique partagé, d'engager la négociation d'un contrat de plan Etat-Région.

Ce contrat de plan Etat-Région sera structuré autour de 6 axes opérationnels :

**Axe 1** : Accélérer le changement de modèle ;

**Axe 2** : Soutenir les territoires ;

**Axe 3** : Lutter contre les exclusions ;

**Axe 4** : Développer l'attractivité ;

**Axe 5** : Conforter les mobilités ;

**Axe 6** : Structurer le partenariat pour le pilotage de l'action publique.

Au titre du présent accord,

L'État s'engage à contractualiser la somme de 1,034 Md€ qui s'ajoutent aux crédits inscrits au titre de l'accord régional de relance.

La Région s'engage à contractualiser 1,157 Md€ qui s'ajoutent aux crédits inscrits au titre de l'accord régional de relance.

Cet engagement entre l'Etat et la Région ne porte que sur des montants hors fonds européens.

Le présent accord a vocation à alimenter le travail d'enrichissement avec les 5 départements, la Métropole Européenne de Lille et Amiens Métropole, futurs signataires du CPER.

Il comprend une partie textuelle détaillant les six axes opérationnels qui préfigurent les mesures susceptibles d'être inscrites au CPER ainsi qu'une annexe financière précisant les engagements de l'État et de la Région et une annexe détaillant les montants valorisés par l'État en complément du présent protocole.

# Préambule

Le diagnostic partagé avec les acteurs locaux des Hauts-de-France a permis de mettre en lumière les atouts et faiblesses de la région. Des fragilités sociales et un fonctionnement hétérogène des territoires appellent en effet une action publique forte et coordonnée entre l'État, ses opérateurs et l'ensemble des collectivités partenaires tandis que de très importantes potentialités de développement doivent également être promues et accélérées.

La crise sanitaire actuelle et ses conséquences inédites a brutalement mais sans doute durablement bouleversé le fonctionnement de notre société. Elle engendre une accélération de la transformation de la société et de l'économie par le numérique tandis que dans le même temps, la transition écologique s'inscrit au cœur des préoccupations collectives.

Dans ce contexte l'État, le Conseil régional des Hauts-de-France, ainsi que l'ensemble des Départements de la région (Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais et Somme) et ses deux pôles principaux que sont la Métropole européenne de Lille et Amiens Métropole, s'engagent dans un partenariat renouvelé pour 7 ans en concluant un nouveau contrat de plan Etat-Région permettant à la région Hauts-de-France de disposer d'un cadre stratégique et budgétaire favorable à la réalisation des ambitions légitimes que les acteurs régionaux forgent pour elle. L'élaboration de ce futur CPER associera l'ensemble des partenaires dans le cadre d'un travail de concertation et de dialogue.

L'accord de relance par lequel l'État et le Conseil régional se sont engagés à mobiliser des moyens exceptionnels pour les années 2021 et 2022 est construit autour des mêmes priorités que le CPER. Il est annexé au présent accord.

Pour accompagner le changement de modèle, le CPER intègre dans son axe 1, les mutations nécessaires au monde d'aujourd'hui et de demain et accompagne les transitions industrielles et la décarbonation de l'économie, les transitions énergétiques, numériques, écologiques et agro-alimentaires.

Pour favoriser un développement équilibré des territoires et améliorer la qualité de vie de ses habitants, le CPER, dans son axe 2, permet de construire des projets stratégiques adaptés à chaque territoire. La signature de contrats de relance et de transition écologique portés par les collectivités locales permet d'assurer la cohérence et la convergence des financements sur les territoires.

Pour aider l'insertion professionnelle des plus fragiles, notamment les jeunes mais également pour accompagner les transitions professionnelles et l'adaptation des compétences aux besoins vers les secteurs en tension et les activités d'avenir, le CPER mobilise, dans son axe 3, les moyens et les dispositifs pour faciliter leur insertion professionnelle.

Pour tirer profit des atouts d'une région qui se situe dans un espace parmi les plus densément peuplés et qui dispose d'un potentiel élevé de création de richesse et sortir du paradoxe d'une région qui attire les investissements étrangers mais qui voit partir les jeunes actifs, le CPER entend, dans son axe 4, renforcer l'attractivité et le développement des Hauts-de-France en investissant dans le développement de son enseignement supérieur et de sa recherche, et en valorisant son patrimoine riche et diversifié.

Dans son axe 5, le CPER entend préserver la compétitivité la région en renforçant l'ouverture de son territoire pour ainsi mieux tirer parti de sa proximité géographique avec ses voisins et en poursuivant l'effort de modernisation de ses infrastructures pour promouvoir l'intermodalité et le développement des nouvelles mobilités.

Enfin, l'axe 6 du CPER est entièrement consacré à la conduite partagée de l'action publique, à la connaissance et prévoit les moyens de son évaluation.

# AXE I : ACCÉLÉRER LE CHANGEMENT DE MODÈLE

Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire renforcent la nécessité de définir un nouveau modèle de développement régional et durable.

La période actuelle de grandes mutations (raréfaction des ressources, changement climatique, robotique, big data, intelligence artificielle...) nécessite de revoir en profondeur nos manières d'échanger, de produire, de consommer, de se déplacer. Pour transformer l'économie du territoire, tirer parti de ces bouleversements et inscrire son économie dans le monde de demain, il s'agit notamment d'accélérer la transformation du tissu industriel régional en anticipant et accélérant la prise en compte des transitions.

La transition vers une économie décarbonée et moins intensive en énergie implique une utilisation raisonnée des ressources naturelles et une meilleure efficacité énergétique.

La faible proportion d'espaces naturels ou forestiers en Hauts-de-France implique de lutter contre l'étalement urbain et de conforter le maillage écologique et agricole régional pour maintenir les services écosystémiques ainsi que la qualité et la disponibilité de la ressource en eau. L'adaptation au changement climatique nécessite de mieux prendre en compte les risques, de développer les énergies renouvelables et de faire de la sobriété énergétique un sujet majeur.

Enfin, le citoyen de la région, doit être pleinement encouragé et accompagné dans les changements de comportement qu'appellent ces transitions, qu'il s'agisse de mobilité, d'alimentation, de logement ou d'habitude de consommation.

**L'État s'engage à contractualiser au titre de cet axe 1 : 218,763 M€**

**La Région s'engage à contractualiser : 122,2 M€**

qui s'ajoutent aux crédits mobilisés sur ces thématiques dans le cadre de l'accord régional de relance.

# 1- Accompagner les transitions industrielles et la décarbonation de l'économie

Pour une économie régionale modernisée, plus décarbonée, plus résiliente, inscrite dans la dynamique de Troisième Révolution Industrielle Rev3, l'accompagnement des relocalisations des activités productives, le soutien des secteurs stratégiques et l'innovation dans le cadre des Domaines d'Activités Stratégiques de la S3 Hauts-de-France, doivent permettre une transformation en profondeur de nos moteurs économiques régionaux.

Dans le CPER, il importera ainsi de poursuivre ces dynamiques notamment en faveur de l'innovation des entreprises à travers les programmes du PIA4 régionalisé et celui de l'accompagnement des entreprises vers l'industrie du futur. Le soutien des projets industriels dans le cadre du partenariat Etat-Région Territoire d'Industrie s'inscrit dans cette dynamique d'appui au tissu industriel local.

D'autre part, la promotion, à l'échelle du territoire, d'un modèle de développement économique reposant sur l'économie circulaire devra être favorisée, en accélérant la structuration et l'ancrage des filières matières régionales à forts enjeux environnementaux et sociaux (comme la filière de valorisation des sédiments issus des ports maritimes et des canaux par exemple)

La gestion des déchets, en particulier issus de grands chantiers du BTP (CSNE en particulier), selon une dynamique de lutte contre le gaspillage et de recyclage devra également être prise en compte.

Face à l'urgence dans le cadre de la relance, nombre d'entreprises des Hauts-de-France bénéficient de soutiens importants. Qu'il s'agisse de soutenir l'investissement dans les secteurs stratégiques pour la résilience de notre économie, des projets industriels dans les territoires d'industrie, du plan de soutien aux secteurs automobile et aéronautique ou encore de bénéficier de fonds dédiés en faveur de la décarbonation de l'industrie, de la stratégie hydrogène, aux combustibles solides de récupération, à l'économie circulaire et au recyclage des plastiques.

## 2- Accélérer les transitions énergétiques

Lutter contre le réchauffement climatique et faire baisser la facture énergétique constitue une chance à saisir pour combattre le chômage par la croissance verte, valoriser de nouvelles technologies, conquérir de nouveaux marchés dans le domaine des énergies renouvelables, du transport propre et de l'efficacité énergétique et développer l'autonomie énergétique régionale.

Dans cet objectif, l'État et le Conseil régional s'engagent à :

- Accompagner et outiller les démarches territoriales de résilience, associant tous les acteurs publics et privés y compris les citoyens,
- Favoriser l'autonomie énergétique régionale dans un contexte où le seuil d'acceptabilité de l'éolien est parfois dépassé en HdF. Sont affirmées la volonté et la nécessité de développer d'autres sources d'énergie renouvelable et de récupération, de diversifier le mix énergétique.

Il s'agira notamment de développer le potentiel d'ENR (en particulier solaire, géothermie, biomasse, énergies marines renouvelables, valorisation déchets) et d'amplifier le développement et la maintenance des énergies locales et renouvelables de récupération.

- Structurer de nouvelles filières spécifiques (Hydrogène, méthanisation, stockage) en collaboration avec les agriculteurs, industries agroalimentaires, ports et le développement de la recherche et de l'innovation pour le stockage et la conversion d'énergies.
- Accélérer la rénovation thermique des bâtiments qui demeure une préoccupation de première importance pour les Hauts de France, qu'il s'agisse des logements miniers, de logements privés ou collectifs, du bâti universitaire, des bâtiments industriels ou publics, des entrepôt et plateformes logistiques ou pour le petit tertiaire, d'un triple point de vue environnemental, social et économique. Il s'agira également de soutenir les projets de rénovation énergétique d'équipements forts consommateurs (gymnase, faculté...) ou leur reconversion en équipements moins énergivores.
- Poursuivre le partenariat entre l'État (Ademe) et la Région au sein du FRATRI (Fonds Régional pour l'Amplification de la Troisième Révolution industrielle). Principal outil opérationnel pour accompagner les acteurs territoriaux dans le montage de projets en faveur de la TEE (transition écologique et énergétique)/TRI.
- Soutenir la mise en place de schémas directeurs énergétiques des ports afin de conjuguer mix énergétique, planification territoriale et portuaire et l'aménagement opérationnel.
- Favoriser la décarbonation du transport maritime pour positionner la région comme leader sur le transmanche, le conteneur, la pêche côtière et hauturière et l'ensemble des trafics commerciaux. Cette ambition passe notamment par le soutien aux évolutions technologiques (propulsion vélique, biocarburant en lien avec une filière régionale, électrique, hydrogène, hybride...), l'accompagnement de la filière construction/réparation navale et de ses enjeux de compétences et formations, l'évolution des services et équipements portuaires.

### 3- Faire de l'environnement un levier d'avenir

La faible proportion d'espaces naturels ou forestiers en Hauts-de-France implique de lutter contre l'étalement urbain, réduire le rythme de consommation du foncier agricole et naturel, et de conforter le maillage écologique régional pour maintenir les services écosystémiques rendus. Les actions relatives à l'adaptation au changement climatique devront veiller à limiter son impact sur la qualité de la ressource en eau et sur sa disponibilité. L'appropriation collective de la transition écologique doit permettre de faire de la question environnementale un véritable levier de santé publique, de compétitivité économique, d'innovation et de démocratie locale.

Il est nécessaire d'accompagner les acteurs du territoire en veillant à renforcer et élargir l'engagement des organisations dans le développement durable et le management des transitions, la prise en compte du changement climatique ; de faciliter et d'accompagner l'opérationnalisation du développement durable et des transitions et consolider les outils d'observation ; d'identifier et faire émerger les

innovations vers une société régionale durable ; de soutenir la création d'écosystèmes favorables à l'innovation dans le but de réduire l'empreinte environnementale en associant recherche, formation et valorisation auprès des acteurs publics, des entreprises et des citoyens.

Cette ambition passe aussi par la mise en œuvre de la déclinaison régionale du plan national biodiversité, ainsi que la stratégie régionale biodiversité du Conseil Régional. Ces deux programmes ont de nombreuses actions communes co-pilotées dans le cadre de la Gouvernance Régionale de la Biodiversité (GrèB) et doit permettre de renforcer la préservation et la reconquête de la biodiversité ; de consolider la connaissance du Patrimoine Naturel Régional ; de développer l'éducation à l'environnement et l'écocitoyenneté, de finaliser et mettre en œuvre le plan d'action pour le milieu marin.

Il s'agit également d'accompagner davantage les EPCI compétents dans la prévention des risques naturels en anticipant les conséquences du changement climatique (notamment sur le littoral).

La lutte contre le réchauffement climatique suppose enfin de créer les conditions d'un mode d'occupation des sols évitant l'artificialisation, en favorisant notamment le recyclage de certaines friches urbaines ou industrielles souvent retardé voire bloqué en raison des coûts de remise en état des terrains (démolition, dépollution, désamiantage...). Les collectivités locales pourront ainsi être accompagnées dans la réalisation d'opérations de renouvellement urbain prioritairement dans le cadre de PPA et d'ORT.

La promotion, à l'échelle du territoire régional, d'un modèle de développement économique reposant sur l'économie circulaire doit être favorisée :

- en accélérant la structuration et l'ancrage des filières matières régionales à forts enjeux environnementaux et sociaux
- en accompagnant par exemple la mise en place de la filière de valorisation des sédiments issus des ports maritimes et des canaux et les expérimentations afin de déboucher sur des process et des filières économiquement viables.

## **AXE II :**

# **SOUTENIR LES TERRITOIRES**

Le CPER constitue le cadre commun à toutes les formes de contrat susceptibles de bénéficier à l'ensemble des territoires.

L'objectif est de favoriser un développement équilibré des territoires dans leur diversité, dans une région contrastée entre forts potentiels et grandes fragilités, en cohérence avec les objectifs du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Outre l'appui aux fonctions métropolitaines de la MEL et de la métropole d'équilibre régional d'Amiens, le CPER accompagne les pôles de centralité et renforce l'attractivité des territoires ruraux.

Cet accompagnement se déploiera dans une approche globale (logement, attractivité économique, commerces, équipements publics, tourisme, connexions, etc.) et dans un souci de sobriété énergétique et foncière.

Dans l'objectif de renforcer la résilience globale des territoires, les démarches d'inter-territorialité et transfrontalières seront encouragées.

Enfin, afin de préserver l'équilibre des territoires aux patrimoines naturel et culturel remarquables et de favoriser la mise en œuvre d'actions en faveur de leur développement durable, les 5 Parcs Naturels Régionaux (Caps et Marais d'Opale, Scarpe Escaut, Avesnois, Oise Pays de France et Baie de Somme Picardie Maritime) seront soutenus.

### **L'État s'engage à contractualiser au titre de cet axe 2 : 572,019 M€**

Dans ce cadre, le CRTE sera l'outil privilégié pour définir avec les territoires les modalités de portage partenarial du projet de territoire.

### **La Région s'engage à contractualiser : 578,22 M€**

qui s'ajoutent aux crédits mobilisés sur ces thématiques dans le cadre de l'accord régional de relance L'État valorisera par ailleurs 7 M€ au titre des crédits de l'Agence nationale du sport.

# 1- Conforter le dynamisme des métropoles

Dans la lignée du pacte Etat-métropole de 2015 (MEL) et du contrat de développement de l'Amiénois, le CPER poursuivra le soutien au développement des métropoles régionales.

Une concertation spécifique avec les collectivités partenaires permettra de préciser les objectifs ainsi que les modalités de mise en œuvre de ce soutien.

L'État et la Région soutiendront notamment les démarches d'inter-territorialité permettant à ces territoires d'entraîner les territoires voisins ou ceux avec qui ils sont en relation.

# 2- Développer l'attractivité des pôles de centralité

Afin de conforter l'ossature régionale (SRADDET), des programmes en faveur des territoires intermédiaires ont été initiés et seront mobilisés dans le cadre du CPER, parmi lesquels : Action Coeur de Ville pour les villes moyennes et Centres-villes Centres-Bourgs/Petites villes de demain pour les petites centralités d'équilibre territorial.

Trois objectifs prioritaires sont fixés :

- renforcer les capacités d'ingénierie des villes pour élaborer, animer et mettre en œuvre un projet global de revitalisation ;
- accompagner le déploiement de programmes d'investissement locaux ;
- créer les conditions d'un mode d'occupation des sols évitant l'artificialisation.

Afin de renforcer durablement la cohésion territoriale et maintenir une armature territoriale équilibrée, l'État et le Conseil régional conjuguent leurs efforts en faveur de la revitalisation des villes et des territoires en perte d'attractivité.

Le CPER doit permettre d'accélérer la mise en œuvre des programmes Action Cœur de ville (ACV) auquel la Région participe et Petites Villes de demain (PVD) qu'il conviendra d'articuler avec le dispositif régional « Redynamisons nos centre-villes et centre-bourgs » :

- le programme ACV, dont 23 villes et binômes bénéficient en région depuis 2018, est désormais entré en phase de mise en œuvre opérationnelle et se terminera en 2023 ;
- le programme PVD permettra d'accentuer les collaborations avec les communes, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les Conseils départementaux et le Conseil régional, ainsi qu'avec les partenaires financiers, pour soutenir la revitalisation des petites villes identifiées pour leur rôle de centralité et les fragilités qu'elles rencontrent sur les plans démographique, économique, social, etc.

Le programme PVD bénéficie de crédits de la Banque des Territoires contractualisés dans le CPER.

Une articulation sera également recherchée avec le dispositif de redynamisation des centres villes et centres bourgs porté par la Région.

Pour créer les conditions d'un mode d'occupation des sols évitant l'artificialisation et contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique, il s'agit de :

- favoriser le recyclage de certaines friches urbaines ou industrielles souvent retardé voire bloqué en raison des coûts de remise en état des terrains (démolition, dépollution, désamiantage...)
- accélérer la réalisation des projets d'aménagement urbain durables, de revitalisation des centres-ville et de centres-bourg ou encore de sites industriels clés en main pour permettre la relocalisation d'activités.
- Accompagner les collectivités locales dans la réalisation d'opérations de renouvellement urbain au profit de l'offre de logement ou du développement d'activités dans le cadre de projets partenariaux d'aménagement (PPA) et d'opération de revitalisation de territoire (ORT).

### **3- Soutenir le maillage des services au public, notamment dans les territoires ruraux**

Il s'agit notamment de poursuivre la démarche engagée dans l'exercice précédent en soutenant les démarches intégrées et la dotation en équipements collectifs de tous les territoires, en cohérence notamment avec les dispositions inscrites dans les Schémas départementaux d'amélioration d'accessibilité des services au public (SDAASP).

Dans ce cadre, le déploiement de France Services, de tiers-lieux (Fabriques et manufactures numériques de territoires), d'équipements sanitaires (maisons de santé pluridisciplinaire), etc. sera poursuivi. Ce déploiement veillera à conforter le développement de chaque territoire et à s'inscrire dans une logique de subsidiarité et complémentarité.

Alors que la crise de la COVID 19 a mis l'accent sur les enjeux en matière de politique de prévention des risques sanitaires, le CPER permettra par ailleurs l'accompagnement des démarches partenariales régionales permettant de mettre en place des structures dédiées au sport-santé, à la fois pour les sportifs de haut niveau au plan régional, mais également en soutien des bienfaits de l'activité physique pour tous.

Les crédits de l'Agence Nationale du Sport seront mobilisés afin de favoriser et généraliser la pratique sportive notamment en club, pour des projets de construction ou de rénovation structurante d'équipements.

Le CPER pourra permettre de consolider les atouts touristiques des territoires (développement de l'innovation touristique sous toutes ses formes, structuration des destinations régionales, construction

de parcours thématiques...), dans une optique de développement durable permettant leur préservation, l'adaptation au changement climatique et le bien-être des populations locales.

Les territoires ruraux en particulier, souvent déficitaires en services publics, seront prioritaires pour bénéficier d'une amélioration de la couverture en équipements publics, en particulier pour :

- Déployer des tiers-lieux dans les centre-bourgs/chef lieux permettant d'éviter certains déplacements
- Favoriser l'accès aux services numériques par le déploiement du Pass Numérique pour l'accompagnement des personnes en difficulté, l'intégration des solutions « Hub France Connectée » pour la structuration, la coordination et la professionnalisation des tiers lieux dédiés à la médiation et l'inclusion numérique ainsi que par le déploiement de nouvelles dynamiques de territoires portées par des Fabriques numériques de territoire.
- Favoriser l'accès à des soins de proximité et lutter contre les déserts médicaux par un soutien à la création, à l'extension et/ou au maintien des maisons et centres de santé dont les projets de santé sont validés par l'ARS.

## **4 - Accroître la résilience des territoires, en particulier ceux soumis à de fortes vulnérabilités**

L'État et la Région conviennent d'accorder un soutien adapté et renforcé aux territoires les plus fragiles qui cumulent difficultés économiques et vulnérabilités sociales ou liées à leur géographie.

Aussi, poursuivant les actions engagées précédemment et dans le respect des engagements déjà contractualisés, le principe de reconduction du pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache et l'engagement pour le renouveau du bassin minier seront confirmés dans le cadre du CPER. La formalisation de cette reconduction nécessitera la signature de contrats en bonne et due forme, qui seront annexés au CPER par voie d'avenant.

Un soutien spécifique sera apporté dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) au programme ambitieux rénovation intégrée des cités minières, tant sur les espaces publics que sur la rénovation des logements.

Par ailleurs, le soutien aux quartiers de la politique de la ville (QPV) au nombre de 199 et rassemblant 11% de la population régionale est à poursuivre dans une approche intégrée.

Les crédits relatifs à la rénovation urbaine et le financement du centre de ressources « IREV » seront contractualisés dans le CPER.

Capitalisant sur les soutiens déjà apportés aux territoires littoraux et particulièrement au Calaisis (contrat de développement de 2015 à 2020), l'État et la Région souhaitent poursuivre leur soutien en

l'élargissant et le diversifiant au regard des impacts attendus du Brexit, des enjeux liés à la stratégie portuaire de façade et à la gestion intégrée du trait de côte. La forme de ce partenariat s'articulera avec le contrat territorial d'accompagnement de la filière halieutique dans le Boulonnais, dont les orientations ont été définies suite à la venue du Premier Ministre. La prolongation de l'échéance du contrat de développement du Calaisis permettra par ailleurs sa bonne réalisation.

Cet accompagnement permettra l'émergence d'une gouvernance intégrée, en écho au rapport « Ambition Littoral » du CESER. Il veillera à une prise en compte des enjeux de protection de ce territoire (définition de stratégies d'adaptation au risque érosion-submersion, enjeux du document stratégique de façade). Enfin, il favorisera le développement de l'économie littorale et maritime en cohérence avec les enjeux identifiés (Brexit, développement de l'Axe Nord), dont la labellisation du Campus des Métiers et Qualifications « Approvisionnement, valorisation et commercialisation des produits aquatiques » à Boulogne-sur-Mer).

Il pourrait se décliner en un volet « portuaire » et un volet « estuaires ».

En cohérence avec l'axe I, la prévention des risques naturels anticipant les conséquences du changement climatique (recul trait de côte, submersion, voire inondations, ruissellement, glissement terrain, sécheresse) seront particulièrement traités sur ce territoire (cf. Mettre en œuvre le « Repli stratégique » des activités côtières vers l'intérieur et Lutter contre l'érosion). En outre, la préservation de la biodiversité en bonne adéquation avec le développement économique et plus spécifiquement le tourisme sera soutenue, notamment par les études grands sites de France.

Enfin, le tourisme littoral qui présente un réel potentiel, mérite une attention particulière (aménagement urbains des stations et ports de plaisance, gestion des flux saisonniers, enjeux d'écomobilité, valorisation des grands sites...), afin de développer une offre touristique génératrice de revenus bénéficiant également à l'arrière-pays.

## **5- Faire du Canal Seine Nord Europe un moteur d'attractivité pour les territoires**

Le CSNE est un projet majeur dont le chantier et l'exploitation doivent être porteurs d'emplois locaux et de développement territorial. Afin de garantir les effets d'entraînement escomptés pour les territoires traversés, et plus largement pour l'ensemble du réseau fluvio-portuaire des Hauts-de-France, il convient de :

- soutenir la démarche Grand Chantier CSNE dans ses différentes dimensions : Emploi, formation, Insertion, Accueil du chantier, Entreprises,
- accompagner l'émergence de réflexions stratégiques et opérationnelles garantissant l'insertion territoriale du CSNE, à différentes échelles (de l'échelle locale à l'ensemble du réseau Seine-Escaut), et son interopérabilité,

Les Contrats territoriaux de développement (CTD) définis dans le cadre de la démarche Grand Chantier seront issus d'une démarche partenariale Etat, Région, Départements, Société du Canal

Seine Nord Europe et Etablissements publics de coopération intercommunale et seront décomposés en 4 volets (1. aménagements bord à canal, 2. développement économique par l'emploi, l'insertion, la formation, l'accueil du chantier et l'appui aux entreprises, 3. organisation du chantier en lien avec la vie du territoire et 4. Réflexions sur la requalification des canaux existants).

Ils doivent permettre de garantir l'insertion territoriale du CSNE, de maximiser les retombées régionales et locales du chantier, d'intégrer les besoins et les projets des territoires traversés par le CSNE et de veiller à la cohérence des actions entreprises à l'échelle du tracé. L'ambition est bien de faire du CSNE un levier de développement du territoire.

Au-delà de l'accompagnement financier des projets qui émergeront, l'État et la Région aideront également à la mise en place d'une ingénierie consacrée au suivi de ces projets, afin de guider les démarches des porteurs de projet et d'assurer le fonctionnement des instances (Comité des projets des territoires, Comité des financeurs...).

## **AXE III :**

# **LUTTER CONTRE LES EXCLUSIONS**

La population des Hauts-de-France est confrontée à une situation sociale difficile, que ce soit en termes de pauvreté ou d'inclusion sociale. Près d'un million de personnes, soit 18,6 % des habitants contre 14 % en moyenne française, vit sous le seuil de pauvreté. Il s'agit donc d'un enjeu particulièrement prégnant pour ancrer la région dans un avenir meilleur.

La crise a naturellement accentué les besoins à ce sujet dans une région où la dégradation de la situation de l'emploi peut rapidement générer une spirale négative vers une exclusion massive et durable.

Réussir la lutte contre les exclusions nécessite donc de l'appréhender sous toutes ses formes pour traiter la problématique dans sa globalité.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dans l'une des régions les plus pauvres du territoire national a vocation à faire l'objet d'une mobilisation renforcée des compétences régionales qui y concourent, et d'une coopération accrue avec l'État et l'ensemble des partenaires en région, dont les Conseils départementaux. C'est le sens de la contractualisation entre l'État et la Région au titre de la stratégie pauvreté. La crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales remettent en perspective ces objectifs stratégiques et confirment plus que jamais l'intérêt de placer l'investissement social comme un enjeu clé du CPER.

Il convient d'avoir une attention particulière sur les publics suivants :

- les publics « invisibles » dont les jeunes ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEET)
- les demandeurs d'emploi dont les demandeurs d'emploi de longue durée, les seniors et les allocataires du RSA ;
- l'ensemble des publics en situation de précarité, dont les travailleurs pauvres ;
- les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi que des zones rurales fragilisées ;

**L'État s'engage à contractualiser au titre de cet axe 3 : 41,106 M€**

**La Région s'engage à contractualiser : 52,657 M€**

qui s'ajoutent aux crédits mobilisés sur ces thématiques dans le cadre de l'accord régional de relance.

L'État valorisera par ailleurs 1,825 M€ au titre des crédits Jeunesse et Education Populaire (CRAJEP).

# 1- Soutenir la dynamique des solidarités

La crise a montré la nécessité de soutenir la dynamique des solidarités, notamment à travers le monde associatif, dont il convient aujourd'hui de conforter le redimensionnement, et l'économie sociale et solidaire dont l'accompagnement doit être une priorité.

Le monde associatif, expression de la fraternité de proximité, prend aujourd'hui une nouvelle dimension qu'il faut soutenir. L'emploi associatif s'avère particulièrement important en région avec 11 500 associations employant 170 800 salariés, soit 11,4 % du total de l'emploi privé (contre 9,7% au niveau national) et une masse salariale de 3,4 milliards d'euros. Au vu du poids de ce secteur associatif dans notre région, la structuration de la vie associative sera soutenue dans le CPER via Le Mouvement Associatif (LMA, tête de réseau des têtes de réseaux associatives) et le soutien au réseau PIVA+.

Par ailleurs, le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) représente 1 emploi sur 10 en région Hauts-de-France soit 200 000 emplois dont 60 000 dans les domaines sanitaire et social. Il convient d'accompagner le secteur de l'ESS, en particulier les associations soit près de 85 % du secteur.

Dans un contexte post-crise sanitaire, l'ESS doit faire partie intégrante de la relance économique, grâce au financement de la Chambre Régionale de l'économie sociale et solidaire, ainsi que du soutien au Dispositif Local d'Accompagnement

## 2- Anticiper et lever les difficultés de recrutement et investir dans la formation

L'ensemble des moyens et des acteurs sont mobilisés pour promouvoir les dispositifs de l'emploi et de la formation. Il s'agit à la fois d'aider les plus fragiles mais également d'accompagner les transitions professionnelles et l'adaptation des compétences aux besoins vers les secteurs en tension et les activités d'avenir :

- Anticiper les difficultés de recrutement en renforçant la capacité du monde économique à définir les besoins de compétences (GPECT) et agir dès qu'elles apparaissent en renforçant l'attractivité des métiers à fort potentiel de recrutement, en favorisant la mise en œuvre d'un service public régional de l'orientation et en renforçant l'amélioration des conditions de travail.
- Réduire l'écart entre les attendus des entreprises et les compétences existantes qui s'intensifient par le renforcement de la formation des demandeurs d'emplois et des actifs.
- Lever les freins rencontrés par les demandeurs et les demandeuses d'emploi tant en matière de mobilité, logement, santé, potentiel professionnel et lever les freins spécifiques à l'emploi des femmes et des familles monoparentales.

- Agir sur la sécurisation des parcours professionnels des salariés, en accompagnant les entreprises face aux mutations économiques et consolider l'accompagnement des entreprises sur la conduite du dialogue social et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

L'Etat et la Région mobilisent ainsi d'ores-et-déjà leur soutien :

- au CARIF OREF afin de contribuer à la connaissance des territoires, des filières et des branches, et de favoriser l'information des personnes sur la formation professionnelle et l'apprentissage, dans le cadre des orientations stratégiques partagées dans le cadre du CPRDFOP.
- à l'ARACT qui par son action contribue à l'amélioration de la qualité de vie au travail, à l'attractivité des métiers et in fine au développement économique.
- Au CORIF en faveur de l'égalité professionnelle.

### **3- Développer l'information des jeunes pour favoriser leur orientation, l'accès aux droits et l'apprentissage**

L'État et la Région portent conjointement des politiques publiques dédiées à la jeunesse, aux côtés des collectivités territoriales et des acteurs institutionnels (CAF, ARS, etc.). Ces politiques nécessitent une coordination interinstitutionnelle afin d'en améliorer l'efficacité et l'efficience, dans le cadre de l'exercice coordonné des compétences :

- La lutte contre le décrochage constitue un enjeu majeur humain, social et économique, pour cela, les dispositifs en faveur de la qualification des jeunes les plus éloignés de l'emploi et des jeunes sans solution (micro lycées, écoles de production...) et de la réussite éducative (campus des métiers, campus d'excellence...), la préparation des jeunes à l'apprentissage, les solutions d'hébergement pour les alternants et la revitalisation des internats doivent être soutenus.

- L'optimisation de l'accès des jeunes à l'information, en confortant le réseau Information Jeunesse via le soutien du CRIJ au titre de l'accueil, de l'information et de l'accès aux droits des jeunes, en organisant son action d'information sur les métiers et les formations dans les établissements scolaires, en développant une stratégie régionale de déploiement de la « Boussole des jeunes », outil d'orientation qui favorise l'accès aux droits et aux services des jeunes de la région.

Dans le cadre de sa politique d'information sur les métiers et les formations, la Région a notamment développé l'outil « Proch'Orientation » dont les objectifs sont :

- favoriser l'action territoriale coordonnée des acteurs de ce champ de l'information métiers et formations

- labelliser et promouvoir les initiatives des territoires (manifestations emploi, formation, évènements à caractère multisectoriel et innovants qui mettent les publics en démarche d'orientation ou de réorientation avec l'ensemble des acteurs socio-économiques)
- valoriser l'image des métiers par le biais de nouvelles pratiques de découverte (découverte virtuelle, orientation digitalisée, casque VR ou de réalité augmentée, vidéo immersive à 360°, orientation par l'IA, serious-game, promotion et plateaux techniques mobiles, mise en situation réelle, tournée permanente, ateliers et démonstrations itinérantes, éducation par les pairs, chantiers-formation) et par la mobilisation d'ambassadeurs métiers et d'équipes éducatives pour promouvoir les métiers, leurs évolutions et les formations qui y mènent( voie scolaire, alternance, formation tout au long de la vie ... )
- encourager l'innovation pour diversifier et faire évoluer l'offre d'outils pédagogiques de découverte des métiers notamment pour rendre accessible l'information sur les métiers aux publics des zones rurales, des petites et moyennes communes....
- et outiller les acteurs de cette information sur l'ensemble du territoire régional

Un dialogue structuré territorial sera mis en œuvre comme méthode d'échange et de co-construction de l'action publique avec les citoyens, dont les jeunes. Il s'agira de poursuivre les travaux entamés, de soutenir l'action du CRAJEP (notamment dans sa communication menée envers les jeunes), de mettre en lumière les démarches infrarégionales visant les politiques intégrées et globales de Jeunesse.

La dynamique en faveur du développement de l'apprentissage doit être appuyée dans le cadre du CPER, car il s'agit d'une voie d'excellence répondant aux besoins des entreprises et qui garantit la montée en compétences et l'accès à l'emploi pour les jeunes.

En lien avec son action d'accompagnement des entreprises pour le développement de l'emploi, la Région HDF soutient des opérateurs en capacité d'offrir à des publics qui en sont éloignés, des parcours d'insertion dans le secteur marchand, ou qui mobilisent les entreprises afin de proposer des solutions d'emploi durable.

## 4- Faciliter l'insertion sociale et l'inclusion

Les actions qui visent à faciliter l'insertion sociale et l'inclusion comme la lutte contre le décrochage scolaire, la levée des freins périphériques à l'emploi, la médiation et l'inclusion numérique, croisent celles de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Les modalités de soutien de ces actions pourront être discutées afin d'être définies en partenariat avec les collectivités partenaires.

La construction de projets d'insertion sociale et professionnelle permet de sécuriser les parcours des personnes, notamment celles qui sont le plus éloignées de l'emploi. C'est un des objectifs du plan d'investissement dans les compétences mis en œuvre en région.

Le soutien à l'innovation sociale et à l'entrepreneuriat peuvent également concourir à cet objectif. Sur le long terme, il s'agit d'investir dans le capital humain pour mieux anticiper les mutations (difficultés de recrutement, besoins des entreprises, évolution des métiers...).

Annexe à la délibération 2021.00481

19/36

Pour lever des freins à l'employabilité, il importe de prendre en compte et traiter les problématiques périphériques à l'emploi, facteurs d'exclusion sociale et professionnelle :

- développer les services de transport/mobilité « inclusive » en zones peu denses, pour faciliter l'accès à la mobilité pour l'emploi ou les services du quotidien et la santé ;
- soutenir l'accès au logement des publics les plus en difficulté (Plan Logement d'abord) ;
- conforter l'intégration aux actions de démarches en faveur de l'égalité professionnelle et la mixité des emplois ;
- promouvoir les pratiques d'inclusion des publics par les entreprises : développement notamment de clubs d'entreprises inclusives favorisant la responsabilité sociale, animés par des chefs d'entreprise

L'inclusion professionnelle permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi et/ou les plus vulnérables sur le marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, personnes en situation de handicap, jeunes défavorisés ou en rupture, réfugiés, etc.) en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité, résidents de territoires fragiles, etc.) de bénéficier d'un accompagnement renforcé et personnalisé avec pour objectif une insertion professionnelle durable (Soutenir les entreprises inclusives, PIC IAE..).

Améliorer le repérage et l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme est un enjeu social de premier plan en Hauts-de-France, région métropolitaine la plus concernée par ce phénomène. Il est primordial de proposer un cadre partenarial pour imaginer de nouvelles solutions et impliquer les acteurs du territoire dans une approche innovante.

L'animation régionale autour des axes identifiés, est réalisée à travers les instances existantes (CREFOP, notamment) ou à installer (ex : action culturelle et lutte contre l'illettrisme, action sociale et lutte contre l'illettrisme, ...).

L'expérience du confinement a montré combien l'accès et la maîtrise des outils numérique est plus que jamais une priorité à la fois pour l'accès à l'autonomie mais aussi pour lutter contre l'exclusion.

Structurer, coordonner et professionnaliser les acteurs existants de la médiation et de l'inclusion numérique doit ainsi constituer une priorité (ex : projets de digitalisation du service de la médiation sociale, projet emmaüs connect...)

En lien avec son action d'accompagnement des entreprises pour le développement de l'emploi, la Région Hauts-de-France soutient des opérateurs en capacité d'offrir à des publics qui en sont éloignés, des parcours d'insertion dans le secteur marchand, ou qui mobilisent les entreprises afin de proposer des solutions d'emploi durable.

# AXE IV : DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE LA RÉGION

Située au cœur de l'Europe, la région ne manque pas d'atouts pour jouer un rôle économique majeur, mais les Hauts-de-France souffrent d'un manque d'attractivité et d'un déficit d'image tant à l'extérieur qu'auprès de ses habitants. Face à ce constat, et pour répondre à l'ambition de faire des Hauts-de-France une grande région européenne ouverte sur le monde et l'économie de demain, il est donc indispensable de consacrer un axe à l'attractivité de la région tant du point de vue de la qualité du cadre de vie que de la compétitivité économique .

**L'État s'engage à contractualiser au titre de cet axe 4 : 144,04 M€**

**La Région s'engage à contractualiser : 224,5 M€**

qui s'ajoutent aux crédits mobilisés sur ces thématiques dans le cadre de l'accord régional de relance.

## 1- Développer le rayonnement culturel des Hauts-de-France

La culture joue un rôle essentiel dans le développement et l'attractivité du territoire. Elle constitue un vecteur de cohésion et de solidarité entre territoires et entre générations et contribue à l'épanouissement des populations dans tous les champs qui la composent.

Dans ce cadre et dans le respect des besoins propres à chaque territoire, l'Etat et la Région s'accordent pour soutenir dans le CPER :

- La valorisation du patrimoine historique et culturel, vecteur d'amélioration de l'image du territoire régional, de lien social et d'attractivité touristique. La préservation et la restauration du patrimoine exceptionnel sont incontournables pour le rendre accessible, conforter et renforcer les usages actuels ou en développer de nouveaux, tout en faisant appel à des savoirs faire très spécifiques à conforter.
- Le développement du réseau des équipements culturels structurants : l'activité en région d'opérateurs culturels structurants, générateurs d'emplois, de ressources, de coopérations artistiques, participe au dynamisme du secteur de la culture et à l'attractivité régionale. Aussi, l'implantation sur le territoire régional d'opérateurs emblématiques d'envergure nationale et internationale comme le projet d'implantation d'une cité internationale de la francophonie dans le château de Villers-Cotterêt, les projets de développement et de modernisation des

acteurs culturels, et les projets de développement des biotopes culturels territoriaux (tels que celui du bassin minier et du Louvre Lens) seront soutenus dans le cadre du CPER.

- La structuration des filières culturelles : la robustesse des filières culturelles régionales est confortée par leur dynamique interne, les échanges entre leurs acteurs ainsi que la production de ressources partagées. Seront soutenus la création et/ou renforcement de « pôles » culturels structurants sur les thématiques du spectacle vivant, du Jeune public, de l'égalité Femme/Homme..., ainsi que la poursuite des conventionnements avec les grands établissements publics nationaux : CNL, CNC, CNV...

## 2- Soutenir la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, comme vecteurs d'excellence

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI) contribuent au développement et au rayonnement de la région à plusieurs égards : 234 372 étudiants<sup>1</sup> (4ème rang national), effectif des personnels recherche de 16 700 ETP (8ème rang national), 7ème rang national pour la production scientifique avec une spécialisation marquée en sciences pour l'ingénieur, mathématiques, recherche médicale, chimie et informatique.

Le paysage de l'ESRI en région est en pleine évolution et de nouveaux regroupements universitaires ont récemment vu le jour, porteurs d'ambitions renouvelées.

Toutefois, l'ESRI en Hauts-de-France dispose encore de marges de progression importantes, en particulier pour répondre aux besoins très nombreux d'un territoire marqué par la désindustrialisation et une population jeune, mais au taux de diplomation relativement faible.

L'ambition du CPER 2021-2027 et du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) est de faire de l'ESRI un moteur des transformations régionales, à travers un soutien ciblé de chacun des sites, mais également un regard croisé sur les travaux inter sites, tout en favorisant le renforcement d'une dynamique régionale sur des thématiques majeures.

A ce titre, les priorisations du SRADDET<sup>2</sup> et de la S3<sup>3</sup>, passerelle entre le SRESRI<sup>4</sup> et le SRDEII<sup>5</sup>, permettront un effet levier complémentaire au travers de fonds européens (FEDER, INTERREG et/ou Horizon Europe par exemple) notamment dans les domaines de spécialisations intelligentes régionales : Transition sociétale et maîtrise des risques ; Ambition maritime ; Santé de précision et maladies civilisationnelles ; Economie circulaire et nouvelles fonctionnalités des matériaux ;

---

1 Données 2019-2020

2 Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

3 Smart Specialisation Strategy

4 Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

5 Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation

Efficacité énergétique décarbonée ; Bio raffineries et bio ressources durables ; Intelligence artificielle embarquée ; Contenus et médias interactifs.

Ainsi, sur la période 2021-2027, le volet ESRI du Contrat de plan permettra d'évoluer vers un espace de l'enseignement supérieur et de la recherche mieux structuré, davantage ancré dans les territoires, plus attractif et plus lisible à l'international. Il sera concentré sur les 3 objectifs stratégiques suivants :

- **Renforcer l'attractivité et le rayonnement de nos établissements** : déploiement de campus durables en appui des stratégies immobilières des établissements, afin d'améliorer la vie quotidienne des étudiants, enseignants et personnels, mais aussi de permettre des baisses des dépenses énergétiques cohérentes avec les priorités nationales et d'accroître les marges de manœuvre financières des établissements. Par ailleurs, le CPER encouragera une politique d'innovation pédagogique pour accompagner la transformation numérique des établissements, à travers notamment la création d'espaces adaptés aux nouvelles pratiques pédagogiques et aux nouveaux usages des étudiants (salles d'innovation pédagogique, learning lab, espaces de co-working, tiers lieux).
- **Consolider les pépites régionales de recherche et soutenir des projets émergents d'avenir.** En matière de recherche, le CPER permettra à la fois de consolider des projets qui ont fait leurs preuves (soit dans différents cadres comme le PIA ou autre labellisations, soit dans le cadre des précédentes programmations du CPER), et d'initier de nouveaux projets émergents, facteurs de développement pour la région.

Compte tenu des enjeux spécifiques de la région, des forces reconnues en présence et des potentiels d'emploi associés, les priorités thématiques relèveront de 4 grands champs : environnement & bio-économie, santé, technologies (notamment : mutualisation des services et infrastructures numériques des établissements, autonomie énergétique, mobilité, connaissance sur les matériaux avancés), territoires et mutations de la société.

- **L'innovation par le transfert de technologie** : ce contrat de plan permettra de renforcer les écosystèmes au travers du soutien aux dispositifs de transfert de technologies relevant d'un label du ministère et/ou de labels régionaux. Il est nécessaire de renforcer les étapes clefs de la chaîne de valeur allant de la R&D à la mise en place sur le marché d'un produit. L'accompagnement de structures impliquées dans ce cercle vertueux est nécessaire, car elles contribuent au développement de l'économie en région.

Le CPER sera également mobilisé au titre de l'accompagnement de nouvelles initiatives de transformation industrielle à l'image des éventuelles projets retenus dans le cadre d'appels à projets nationaux (Accélérateurs Industrie du Futur par exemple... ) ou européens.

### 3- Renforcer la place de leader européen du trafic transmanche dans le cadre du Brexit

A ce titre, plusieurs opérations nécessitent un engagement rapide afin de maintenir et consolider la place de la façade maritime des Hauts-de-France comme leader européen du trafic transmanche. Il en est ainsi de la création à Dunkerque d'un point de contact unique DRAAF/Douanes visant à favoriser la fluidité des opérations de contrôle des flux internationaux de marchandises mais également, à Dunkerque comme à Calais, du déploiement opérationnel du concept de frontière intelligente en matière de marchandises et de passagers avec les projets de type Fastpass, ou Argos, le déploiement du système d'information partagé SI Brexit et la digitalisation de la supply chain par la mise en place d'un cargo community system à l'échelle de la façade des Hauts-de-France. La mise en œuvre d'équipements de régulation des poids lourds en amont des ports sur le réseau autoroutier ainsi que l'accompagnement de la stratégie de massification des flux de l'axe portuaire et logistique sont à soutenir sur le long terme.

L'installation de nouvelles routes et de nouvelles compagnies, concrétisant la mutation énergétique dans le transport maritime est un élément fondamental, à Calais comme à Dunkerque. Concrètement, il s'agit d'engager l'installation durable d'acteurs de pavillon français sur ces services, en complément des acteurs actuels en particulier en continuité des autoroutes ferroviaires et des liaisons décarbonées à l'hinterland.

L'engagement de l'État et de la Région se formule aussi d'un écosystème digital, renforçant toute la chaîne logistique, prolongeant la frontière intelligente et déclinant le concept de smart port à l'échelle de la façade. Le développement de nouveaux services digitaux, facteurs de développement et de résilience, doivent aussi permettre de faire des ports maritimes des Hauts-de-France des démonstrateurs et des leaders en cohérence avec les pôles digitaux régionaux (Euratech...). Ce soutien est doublement orienté business : facteur d'intégration technique et territoriale d'une part et facteur d'installation et de développement économique (en concurrence avec les ports du nord de l'Europe) d'autre part.

Enfin, le renforcement de l'économie boulonnaise de transformation des produits de la mer pêchés dans les eaux britanniques doit être anticipé.

Les opérations portuaires du CPER Nord-Pas-de-Calais 2015-2020, portées par le GPMD, ayant été menées jusqu'à leur terme, les crédits du prochain CPER permettront d'engager de nouvelles opérations sur les ports maritimes (GPMD et le port Boulogne-sur-Mer-Calais)

Il s'agit également d'améliorer la compétitivité des Ports maritimes et intérieurs et d'accélérer le verdissement sur les ports maritimes.

# **AXE V : FAVORISER LA MOBILITE DES PERSONNES ET DES MARCHANDISES AU SEIN DES TERRITOIRES ET CONFORTER LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**

Un avenant aux volets mobilités des CPER Nord-Pas-de-Calais et Picardie 2015-2020 est en vigueur jusqu'en 2022. Le présent protocole d'accord acte les principes suivants dans l'optique de la préparation dès à présent de la programmation ultérieure :

- l'accélération et l'actualisation des projets inscrits dans le volet mobilité multimodale 2015 – 2020 qui n'ont pas encore été menés à leur terme. Les opérations concernées et les avenants techniques passés ou en cours de discussion sur le volet mobilité actuel pourront être retranscrits dans le CPER 21-27 avec un horizon d'engagement limité à fin 2022 ;
- la poursuite des actions de soutien et de renforcement à notre façade portuaire engagées en préparation du Brexit ;
- l'identification des grandes priorités régionales en matière de mobilité en vue de la préparation de la programmation des infrastructures de transport au-delà de 2022. Ces priorités pourront être inscrites dans le CPER 2021 – 2027 ;
- la contractualisation d'un volet mobilité douce dans le CPER 2021-2027 avec des crédits disponibles dès à présent sur l'ensemble de la période ;
- la contractualisation d'un volet pour la mise en œuvre de la LOM la région devenant chef de file de l'intermodalité et de la mobilité. Ceci permettra d'accompagner les projets issus des contrats opérationnels de mobilité comme les aires de covoiturage, les pôles d'échange multimodaux, les dispositifs de recharge pour les véhicules électriques en complément des actions issues des plans d'actions solidaires comme les hubs ou plateformes de mobilités (voir axe III).

**Sur la première partie du contrat de plan et dans l'attente de la loi de programmation des infrastructures de transports, l'État et la Région confirment les montants déjà inscrits dans le cadre des avenants mobilité des CPER 2014-2020 et que le calendrier de réalisation des opérations n'a pas permis d'engager, soit 58,60 M€ pour l'Etat et 150,62 M€ pour la Région.**

# 1- Conforter l'exécution des projets déjà engagés

Les CPER Nord-Pas-de-Calais et Picardie conclus en 2015 prévoyaient des projets qui n'ont pas tous été mis en œuvre fin 2020. Ils ont fait l'objet d'avenants pour prévoir un prolongement du volet mobilité sur la période 2020-2022. L'ensemble des orientations de ces avenants restent applicables pendant le premier tiers de la programmation du CPER 2021-2027, ils seront donc intégrés au CPER, avec le soutien des crédits du plan de relance.

La contractualisation 2015-2022 a permis, et permettra d'ici 2022, la mise en service d'un certain nombre d'opérations concourant à améliorer la desserte des territoires des Hauts-de-France.

Pour d'autres opérations, dont le financement était inscrit de manière partielle ou dont le calendrier de réalisation dépasse l'horizon 2022, l'inscription dans la prochaine contractualisation traduira la poursuite de l'engagement des partenaires vers leur aboutissement.

# 2- Favoriser les mobilités décarbonées et l'intégration des enjeux de la transition écologique dans les infrastructures existantes

Les mobilités décarbonées répondent à d'autres objectifs prioritaires comme la santé ou la qualité de l'air et permettent de lever des freins périphériques à l'emploi par la « mobilité inclusive ».

A cette fin, il s'agira de :

- Redonner au vélo et aux mobilités douces une place au quotidien dans les milieux urbains mais aussi dans les territoires ruraux : financement de pistes cyclables sécurisées en ville, dans les zones périurbaines proches du cœur d'agglomération, entre les zones périurbaines, et là où les flux vélo peuvent se concentrer, notamment en raccordement des pôles d'échange et gares.
- Étendre le réseau cyclable des points nœuds, compléter le réseau des véloroutes et voies vertes, déployer les services (stationnement sécurisé...) pour l'usage du vélo au quotidien et l'activité touristique dans tous les territoires.
- Transports en communs : nécessité de meilleur maillage des réseaux et mise en correspondances, meilleure fréquence, billetterie simplifiée pour une accessibilité améliorée, meilleure communication/information à destination des usagers
- Consolider puis faire progresser la part modale du fluvial et du ferroviaire dans le transport de marchandises à horizon 2030
- Développer la multimodalité interportuaire
- Soutenir la recherche et l'innovation en transports et mobilités éco-responsables et autonomes

### 3- Identifier les grandes priorités régionales pour la future programmation 2023

A partir de 2023, une nouvelle programmation des infrastructures de transports avec de nouvelles priorités prendra le relais de la programmation 2015 – 2022. Cette nouvelle programmation régionale pourra couvrir davantage de thématiques. Les périmètres susceptibles d’être couverts par la future contractualisation en matière d’infrastructures seront les suivants :

- la modernisation des axes ferroviaires nationaux structurants avec les Schémas directeurs d’axe établis de façon concertée avec les collectivités sous l’égide de l’Etat, via les Préfets de région accompagnés de préfets coordonnateurs le cas échéant ; la Région Hauts-de-France est concernée par la plateforme Infrastructures et Services axe Nord. Sur le réseau ferroviaire des HDF, une attention particulière pourra être portée à l’accès aux gares d’Ile-de-France et notamment Paris Nord, et au déploiement de la signalisation européenne ERTMS en vue de réaliser un véritable réseau interopérable particulièrement au contact de notre voisin la Belgique
- les lignes ferroviaires de desserte fine du territoire : pour rappel, le ministère des transports pilote en lien avec chaque préfet de région élabore des conventions régionales sur les petites ferroviaires (le protocole pour la Région Hauts-de-France est en cours de finalisation) ;
- les services ferroviaires express métropolitains, avec le schéma directeur national dont la publication intervenue en décembre 2020 (LOM) ; le SEM lillois fait partie de ce schéma directeur ;
- l’accessibilité PMR portée par les Schémas directeurs d’accessibilité – Agendas d’accessibilité programmée national et régionaux, en lien avec une programmation nationale des opérations ;
- la sécurisation des passages à niveau, dont le plan d’actions national est en cours d’élaboration suite à la feuille de route préconisée par le rapport de la députée Laurence Gayte ;
- le fret ferroviaire dont les capillaires fret et les Installations terminales embranchées (ITE) et le transport combiné, dont la stratégie nationale est en cours d’élaboration, conformément aux dispositions de la LOM ;
- les voies navigables, pour lesquelles l’Etat a mandaté VNF afin de construire des projets de redynamisation territoriale autour des voies à petit gabarit, associant les collectivités locales, afin de trouver les ressources nécessaires au maintien de leur navigabilité mais aussi la poursuite des opérations aux débouchés du CSNE en vue de compléter le réseau européen Seine Escaut ;
- les ports intérieurs fluviaux et notamment les plateformes intermodales
- les ports maritimes : port de Boulogne-sur-Mer-Calais et Grand Port Maritime de Dunkerque ;
- les routes nationales en tenant compte de la possibilité de transfert du réseau non concédé aux départements ;

- le financement du RRIR, la consolidation du rôle économique du réseau routier, qui permet la desserte fine des marchandises au sein des territoires, qui assure les liaisons avec les sites multimodaux, en en garantissant le maintien de la qualité de service, la sécurisation des itinéraires, et la réduction de l'impact environnemental
- l'accompagnement des grands projets (LGV et autoroutes), qui font l'objet de dispositifs de pilotage spécifiques basés sur des décisions ministérielles, en cohérence avec la programmation financière prévue dans la LOM.

Les axes stratégiques de travail pourront être les suivants :

- Adapter les infrastructures routières et diversifier leur usage grâce notamment à des stratégies de régulation
- Développer / encourager l'émergence de nouvelles solutions de mobilité et les transports en site propre.
- Poursuivre l'intégration des enjeux de la transition écologique dans les infrastructures existantes
- Développer le tourisme fluvial et le tourisme d'itinérance lié au réseau fluvial
- Compléter la liaison Seine-Escaut à grand gabarit
- Adopter et anticiper une stratégie foncière et une politique de recherche pour développer et soutenir les plateformes multimodales structurantes et accompagner la politique de massification des flux, notamment le développement des infrastructures et des services favorisant le report modal par le renforcement des connexions aux points nodaux de l'ensemble du territoire régional : ports et plateformes intérieures, nœuds ferroviaires, nœuds autoroutiers, bassins de production, dans la perspective d'élargissement de l'hinterland et de (re)conquête des flux (Bassin Parisien, Range nord, Grand Est, Europe Centrale...) dans une logique d'axe portuaire et logistique.
- Conduire les études du Service Express Métropolitain lillois et engager les premiers travaux d'amélioration du réseau ferré dans ce secteur
- Intégrer les enjeux de la thématique du transport de marchandises dans les programmations
- Soutenir les innovations sur les alternatives aux solutions de transport habituelles, particulièrement dans les zones peu denses ou à destination des publics fragiles notamment en situation d'exclusion
- Renforcer les politiques coordonnées : engagement d'un travail d'animation et d'actions à l'échelle des bassins de mobilité LOM, suivi de l'accessibilité de l'Eurométropole, coopération d'axe logistique et portuaire Nord, suivi des travaux de la plateforme infrastructures et service axe Nord et mise en œuvre des projets en vue de l'arrivée de la LGV Roissy Picardie et la reconfiguration des services sur le Y Picard, appui aux démarches France mobilités...), extension des gouvernances concernant le vélo (intégration des politiques

urbaines, extension du suivi des VVV à la mise en œuvre d'un écosystème vélo en cohérence avec le plan vélo régional).

Le travail d'identification des différents projets devra se faire en lien avec les services de l'Etat (SGAR, DREAL) et les opérateurs (DIR, SNCF Réseau, VNF) ainsi que les départements. Il pourra aussi être tenu compte de la gouvernance mise en place par la Région à l'échelle des bassins de mobilités conformément aux attendus de la LOM.

# AXE VI : GOUVERNANCE ET CONDUITE PARTAGÉE DE L'ACTION PUBLIQUE

Le manque d'outils partagés de diffusion des données, de diagnostic, de suivi ou d'évaluation est un constat partagé. L'expérience de l'actuel CPER a notamment mis en lumière des difficultés dans l'organisation d'un suivi fin des actions et donc *in fine* d'une évaluation porteuse de sens pour les citoyens qui sont les bénéficiaires de l'action publique.

Des espaces de discussion et des outils d'échanges ont été mis en place pour pallier ces manques (observatoires, dispositif PIVER, comité régional des études) mais ces initiatives volontaristes manquent encore d'une inscription dans un cadre pérenne.

**Au titre de cet axe 6, la Région s'engage à contractualiser : 29,511 M€**

L'État précisera le montant de ses engagements dans un second temps ; ces engagements seront déduits des crédits contractualisés sur les autres axes.

## 1- Mettre en place une coordination stratégique régionale de la connaissance

Au-delà des questions techniques concernant la sécurisation des données publiques et l'explosion quantitatives de ces données (big data) qu'il faudra solutionner, il importe de répondre à un double-enjeu stratégique via un pilotage plus fin de l'action publique et démocratique au travers de la nécessaire information du public sur les résultats de l'action publique (open data).

Il convient de construire une véritable stratégie régionale de la connaissance qui aurait comme objectifs de contribuer à l'amélioration des politiques publiques, en favorisant leur territorialisation et leur évaluation, de permettre à des entreprises de fournir de nouveaux produits ou services et de mieux informer les citoyens. La gouvernance et l'organisation partenariale de la production de connaissance seront à structurer pour mieux valoriser cette connaissance, améliorer l'interopérabilité des systèmes d'information, promouvoir des actions de gestion, d'exploitation et de partage des données régionales.

D'un point de vue opérationnel, les actions suivantes seront soutenues :

- Sensibiliser les décideurs publics à la production et la diffusion de connaissances dans leurs domaines d'intervention (via le dispositif PIVER par exemple).
- Pérenniser le financement de la plateforme partenariale Géo2France de mutualisation de l'information géographique, ouverte à l'ensemble des acteurs en région ;

- Poursuivre le soutien aux observatoires existants (climat, emploi & formation, transports, biodiversité, sanitaire et social, commande publique, foncier...) et mieux les valoriser et les promouvoir auprès des entreprises intéressées et des citoyens.
- Mettre en place les moyens partagés d'observation des dynamiques foncières en s'appuyant sur l'outil partenarial OCS2D
- Encourager la production des connaissances dans des domaines où elles manquent et soutenir la création de nouveaux observatoires sur plusieurs thématiques stratégiques (déchets, foncier, numérique, droits des femmes, ...)
- Soutenir les structures d'ingénierie communes existantes (notamment CERDD et IREV) et les moyens d'information mutualisés (SIILAB, plateformes productrices de données stratégiques comme PF2S).

## 2- Poursuivre les démarches d'appui et d'ingénierie aux territoires

Les territoires sont acteurs, porteurs de créativité et d'innovation, mais souffrent souvent d'un manque de moyens humains et techniques pour porter et mener leurs projets à terme. Il importe donc de poursuivre le financement de plusieurs objets et démarches d'appui aux territoires et d'apporter un soutien expert aux collectivités dans la gestion urbanistique et l'ingénierie de projet.

A cette fin, les dispositifs d'appui aux territoires existants (agences d'urbanisme, Mission Bassin Minier, GIP CERDD...), le recrutement de personnels dédiés et/ou la montée en compétence des acteurs publics locaux (notamment à destination des territoires peu dotés en moyens d'ingénierie de projet) et la mise en réseau des structures/entités d'accompagnement seront soutenus. Par ailleurs, une veille au niveau régional sur les opportunités de financement, la diffusion de l'information ainsi que la mise en synergie des acteurs d'ingénierie aux collectivités (CEREMA, ANCT, Banque des territoires) seront recherchés.

## 3- Conduite partagée de l'action publique

Les modalités de gouvernance du futur CPER seront précisées dans une charte de gouvernance visant à formaliser l'implication des signataires dans le suivi et la vie du CPER.

Ce document, qui sera annexé au contrat, reposera sur des principes généraux partagés par les différents signataires. L'expérience des contractualisations précédentes incite à renforcer le pragmatisme et l'efficacité dans l'animation du contrat, notamment en rationalisant la comitologie, en favorisant la lisibilité, le suivi et la transparence des processus.

Pour conforter le rôle programmatique des organes de gouvernance du CPER, une « grille d'analyse et de formalisation des actions » permettant de garantir les ambitions du CPER et la faisabilité des projets dans les délais du contrat de plan sera proposée.

Ce document permettra aux porteurs de projet de soumettre des actions conformes aux axes du CPER et à ses principes transversaux (décarbonation, impact sur la biodiversité et égalité entre les femmes et les hommes). Il permettra également aux organes de gouvernance de s'appuyer sur un cadre commun pour sélectionner les projets présentés par les contributeurs.

Enfin, l'efficacité et l'efficience des interventions publiques sont des enjeux majeurs qui supposent une démarche objective de suivi et d'évaluation. A cette fin, des modalités de suivi régulier et une démarche évaluative qualitative seront précisées.

# RESOLUTION CONJOINTE

L'État, représenté par le préfet de région,

et

la Région Hauts-de-France, représentée par son président,

approuvent le protocole d'accord pour le contrat de plan Etat-Région 2021/2027 des Hauts-de-France.

Sur la base de ce protocole, la négociation du contrat de plan Etat-Région 2021/2027 des Hauts-de-France sera engagée avec les 5 départements, la Métropole Européenne de Lille et Amiens Métropole, futurs signataires du CPER.

Lille, le

Le Préfet

Le Président du Conseil Régional

Michel LALANDE

Xavier BERTRAND

## ANNEXE FINANCIERE

Les tableaux ci-après détaillent axe par axe les montants et l'origine budgétaire des crédits que l'État s'engage à consacrer sur chacune des thématiques inscrites au présent protocole d'accord. La maquette financière et l'affectation spécifique à chaque mesure sera précisée après concertation avec l'ensemble des futurs signataires du CPER.

# ANNEXE RELATIVE AUX CREDITS VALORISES PAR L'ÉTAT

En complément des crédits du plan de relance, qui visent pour les années 2021 et 2022 à prévenir et réparer les dégâts de la crise sanitaire tout en transformant cette crise en opportunité et des crédits qui seront contractualisés dans le CPER pour approfondir, massifier et accélérer la transformation industrielle, numérique, énergétique, écologique et sociale des Hauts-de-France, l'État s'engage, en cohérence avec les orientations stratégiques du futur contrat à valoriser les interventions et investissements portés par ses opérateurs mobilisés dans la région Hauts de France.

**L'ensemble des crédits valorisés par l'État sur les thématiques du CPER s'élèvent à 623,5 M€.**

Ils sont détaillés ci-après :

	Montants contractualisés 2021/2027		Total	Montants valorisés 2021/2027
	Etat	Région		Etat
Axe 1 : Transitions	218 763 000	182 200 000	400 963 000	17 782 210
Axe 2 : Territoires	572 018 879	578 220 000	1 150 238 879	200 433 980
Axe 3 : Cohésion	41 106 400	52 657 000	93 763 400	380 506 350
Axe 4 : Attractivité	144 040 000	224 500 000	368 540 000	-
Axe 5 : Mobilités	58 600 000	150 620 000	209 220 000	24 771 564
Axe 6 : Stratégie régionale de la co	-	29 511 000	29 511 000	-
Total :	1 034 528 279	1 217 708 000	2 252 236 279	<b>623 494 104</b>

## Axe 1 : Transitions

Le **4<sup>ème</sup> Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 4)** qui intervient comme un levier d'accélération du plan de relance gouvernemental prolongera son action jusqu'en 2025, conservant ainsi son potentiel de transformation dans la durée autour de 3 grandes priorités d'investissements : la transition écologique, la compétitivité de l'économie et la résilience de notre organisation socio-économique. Il comporte deux volets : un volet dirigé qui décline les grandes stratégies nationales et un volet régionalisé destiné à conforter les écosystèmes territoriaux.

Au titre du volet territorialisé du **4<sup>ème</sup> Programme d'Investissement d'Avenir**, l'État prévoit d'engager dans les Hauts de France un investissement de **17 782 210 €**.

## Axe 2 : Territoires

Le **Plan France Très Haut débit** est un élément clé pour la résilience de l'économie française. Il permet sa transformation et participe à la cohésion nationale. C'est un engagement fort de l'État et des collectivités territoriales dans l'objectif de parvenir à la généralisation d'ici fin 2025 de la fibre optique partout sur le territoire. Il représente, par l'intermédiaire des opérateurs économiques en charge de son déploiement, un investissement dans la région de **160 514 000 €**.

La participation de l'**Agence Nationale du Sport** au soutien des équipements de pratique sportive représente pour sa part, un investissement prévisionnel de **7 000 000 €**.

Enfin, le Comité interministériel de la Performance et de la Modernisation de l'**offre de soins hospitaliers** (COPERMO) a pris l'engagement d'appuyer financièrement la réalisation d'opérations d'investissement dans la région à hauteur de 12 M€ d'investissements ainsi aidés sur 2021-2027 par l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé, au titre du fonds d'intervention régional, pourra mobiliser jusqu'à 21 M€ pour soutenir les projets de maisons et centres de santé, ainsi que de télémédecine. Soit un total de **32 919 980 €** pour la thématique santé.

Annexe à la délibération 2021.00481

35/36

### **Axe 3 : Cohésion**

Composante majeure du plan d'investissement dans les compétences, **le pacte régional d'investissement pour l'investissement dans les compétences (PRIC)** conclu pour la période 2019-2022 vise à amplifier l'accès des jeunes et demandeurs d'emplois vulnérables à des parcours de formation vers l'emploi durable et d'expérimenter de nouvelles méthodes de formation. L'État prévoit d'y consacrer **378 680 750 €** en complément des crédits spécifiques repris au titre de l'accord régional de relance.

Par son soutien à l'ingénierie et aux actions portées par le **Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire (CRAJEP)**, notamment pour sa communication envers les jeunes ; sa capacité à relever les besoins de la jeunesse du territoire ; son investissement dans la formation des animateurs et dans le recueil des propositions de solutions concrètes qui répondent à la notion de parcours chez les jeunes, l'État réalisera un investissement à hauteur de **1 825 600 €**.

### **Axe 5 : Mobilités**

En articulation avec la nouvelle programmation des infrastructures de transport ferroviaire, les **actions portées par la SNCF** pour le fret ferroviaire (plateformes rail-route, embranchements, réseau capillaire fret), des projets concernant l'accessibilité des gares pour les personnes à mobilité réduite, la prévention du bruit ferroviaire et la sécurisation des passages à niveau peuvent également être identifiés et valorisés, ainsi que la part de SNCF Réseau sur le programme des petites lignes ferroviaires.

Le montant prévisionnel des interventions valorisés dans les Hauts de France au titre de la SNCF s'élève à **24 771 564 €**.

**ANNEXE FINANCIÈRE Protocole CPER 2**

	Montants contractualisés 2021/2027		Total
	Etat	Région	
Axe 1 : Transitions	218 763 000 €	122 200 000 €	340 963 000 €
Axe 2 : Territoires	572 018 879 €	578 220 000 €	1 150 238 879 €
Axe 3 : Cohésion	41 106 400 €	52 657 000 €	93 763 400 €
Axe 4 : Attractivité	144 040 000 €	224 500 000 €	368 540 000 €
Axe 5 : Mobilités	58 600 000 €	150 620 000 €	209 220 000 €
Axe 6 : Stratégie régionale de la connaissance	0 €	29 511 000 €	29 511 000 €
<b>Total :</b>	<b>1 034 528 279 €</b>	<b>1 157 708 000 €</b>	<b>2 192 236 279 €</b>

## AXE 1 : Transitions

Montants contractualisés 2021/2027		Total
Etat	Région	
218 763 000	122 200 000	340 963 000

THEMATIQUE	BOP	Libellé	Montants contractualisés 2021/2027	Montants contractualisés 2021/2027	Total
TRANSITIONS INDUSTRIELLES		Soutenir les schémas directeurs énergétiques portuaires		500 000	
		Favoriser la décarbonation du transport maritime transmanche		1 000 000	
		Accompagner la mise en place de la filière de valorisation des sédiments issus des ports maritimes et les expérimentations afin de déboucher sur des process et des filières économiquement viables.		1 100 000	
<b>sous total développement économique</b>			<b>0</b>	<b>2 600 000</b>	<b>2 600 000</b>

THEMATIQUE	BOP	Libellé	Montants contractualisés 2021/2027	Montants contractualisés 2021/2027	Total
TRANSITION ECOLOGIQUE	ademe	FRATRI Economie circulaire Energies renouvelables Décarbonation de l'industrie 3ème Révolution industrielle	85 750 000	84 600 000	170 350 000
	ademe	Lutte contre l'artificialisation	2 100 000		2 100 000
	ademe	Favoriser la mobilité décarbonée des biens et des personnes	3 500 000		3 500 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	113	ensemble des actions PEB en région – dont études grands sites de France 75K€/an	8 913 000		
TRANSITION ECOLOGIQUE	Agences de l'eau	Reconquérir la biodiversité en restaurant les fonctions écologiques des milieux naturels dont les continuités écologiques	41 000 000		
TRANSITION ECOLOGIQUE	Agences de l'eau	Réduire l'impact de l'agriculture intensive et soutenir la reconversion vers l'agroécologie y compris la préservation des prairies	38 000 000		
TRANSITION ECOLOGIQUE	Agences de l'eau	Protection quantitative et qualitative de la ressource en eau y compris la gestion économe (fuite, ressources "alternatives"...)	39 500 000	35 000 000	162 413 000
<b>sous total écologie</b>			<b>218 763 000</b>	<b>119 600 000</b>	<b>398 363 000</b>

## AXE 2 : Territoires

Montants contractualisés 2021/2027		Total
Etat	Région	
572 018 879	578 220 000	1 150 238 879

THEMATIQUE	BOP	Libellé	Montants contractualisés 2021/2027	Montants contractualisés 2021/2027	Total
COHESION DES TERRITOIRES	112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire - FNADT	71 505 642		71 505 642
		ACV-CVCB		60 000 000	60 000 000
		Services commerces (territoires ruraux)		50 000 000	50 000 000
		Fonds territoriaux (dont Contrats territoires vulnérables)		20 000 000	20 000 000
CSNE	172	CSNE -CTD		20 000 000	20 000 000
CNSE		CSNE - Ports du CSNE		20 000 000	20 000 000
		Soutien aux Parcs naturels régionaux		60 000 000	60 000 000
COHESION DES TERRITOIRES	119	Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements – DSIL+ DSIL exceptionnelle (solde des 86 M€)	78 100 237		78 100 237
COHESION DES TERRITOIRES	147	Soutien IREV	1 713 000	1 820 000	3 533 000
COHESION DES TERRITOIRES	ANRU	Rénovation urbaine	277 800 000	219 400 000	497 200 000
COHESION DES TERRITOIRES	BdT	Banque des Territoires (PVD)	8 100 000		8 100 000
<b>sous total cohésion</b>			<b>437 218 879</b>	<b>451 220 000</b>	<b>888 438 879</b>

THEMATIQUE	BOP	Libellé	Montants contractualisés 2021/2027	Montants contractualisés 2021/2027	Total
SPORTS	Agence Nationale du Sport	Structures dédiées au Sport Santé	2 000 000	2 000 000	4 000 000
	Agence Nationale du Sport	Pratique sportive			
<b>sous total SANTE Sport</b>			<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>4 000 000</b>

THEMATIQUE	BOP	Libellé	Montants contractualisés 2021/2027	Montants contractualisés 2021/2027	Total
TRANSITION ECOLOGIQUE	135	Reconversions dans le cadre de PPA	4 500 000		4 500 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	135	ERBM rénovation des logements des cités minières	70 000 000	14 000 000	84 000 000
		Réhabilitation intégrée des cités minières/Espaces publics		100 000 000	100 000 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	181	Prévention des risques naturels	33 800 000	3 000 000	36 800 000
TRANSITION ECOLOGIQUE	Agences de l'eau	Prévention des risques naturels en anticipant les conséquences du changement climatique	24 500 000		24 500 000
TRANSITION ECOLOGIQUE		LITTORAL – gestion du trait de côte		8 000 000	8 000 000
<b>sous total écologie</b>			<b>132 800 000</b>	<b>125 000 000</b>	<b>257 800 000</b>

annexe à la délibération 2021.00481

## AXE 3 : Cohésion

Montants contractualisés 2021/2027		Total
Etat	Région	
41 106 400	52 657 000	93 763 400

THEMATIQUE	BOP	Libellé	Montants contractualisés 2021/2027	Montants contractualisés 2021/2027	Total
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE et ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	305	Economie sociale et Solidaire	4 870 000	25 000 000	29 870 000
<b>sous total développement économique</b>			<b>4 870 000</b>	<b>25 000 000</b>	<b>29 870 000</b>

THEMATIQUE	BOP	Libellé	Montants contractualisés 2021/2027	Montants contractualisés 2021/2027	Total
EDUCATION, JEUNESSE, SPORTS		Structuration du monde associatif (LMA et PIVA+)		3 066 000	3 066 000
<b>sous total éducation jeunesse et sports</b>			<b>0</b>	<b>3 066 000</b>	<b>3 066 000</b>

THEMATIQUE	BOP	Libellé	Montants contractualisés 2021/2027	Montants contractualisés 2021/2027	Total
EGALITE F/H	137	Orientations à préciser	1 050 000	1 176 000	2 226 000
<b>sous total égalité F/H</b>			<b>1 050 000</b>	<b>1 176 000</b>	<b>2 226 000</b>

THEMATIQUE	BOP	Libellé	Montants contractualisés 2021/2027	Montants contractualisés 2021/2027	Total
EMPLOI et FORMATION PROFESSIONNELLE	103	Soutien CARIF OREF (Dont collecte et qualification de l'offre de formation par apprentissage)	10 802 400	14 700 000	25 502 400
	103	GPECT - MUTECOS Accompagnement des mutations économiques et continuité professionnelle	19 676 500		19 676 500
	103	Actions d'insertion professionnelles des publics prioritaires	1 330 000		1 330 000
	103	Soutien ARACT	3 237 500	1 540 000	4 777 500
	103	Soutien CORIF	140 000	1 050 000	1 190 000
		Proch'orientation		4 200 000	4 200 000
		Soutien du CRIJ et du CRAJEP		1 925 000	1 925 000
<b>sous total emploi formation professionnelle</b>			<b>35 186 400</b>	<b>23 415 000</b>	<b>58 601 400</b>

## AXE 4 : Attractivité

Montants contractualisés 2021/2027		Total
Etat	Région	
144 040 000	224 500 000	368 540 000

THEMATIQUE	BOP	Libellé	Montants contractualisés 2021/2027	Montants contractualisés s 2021/2027	Total
CULTURE	131	création	5 000 000	11 000 000	22 000 000
CULTURE	361	transmission des savoirs	6 000 000		
CULTURE	175	patrimoine	7 500 000	7 500 000	15 000 000
<b>sous total culture</b>			<b>18 500 000</b>	<b>18 500 000</b>	<b>37 000 000</b>

THEMATIQUE	BOP	Libellé	Montants contractualisés 2021/2027	Montants contractualisés s 2021/2027	Total
ESRI	150	Opérations Immobilières des Formations supérieures et recherche universitaire (dont soutien Etat au relogement de l'IUT de Recueil déjà financé par la Région dans le précédent CPER)	85 340 000	50 000 000	135 340 000
ESRI	172	recherche scientifiques et technologies pluridisciplinaires	25 500 000	72 000 000	97 500 000
		Transfert de technologie et d'innovation	2 500 000	80 000 000	82 500 000
ESRI	192	IMT Lille-Doai – projets de recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	4 200 000		4 200 000
ESRI	231	Vie étudiante – Logements étudiants des crous	8 000 000		8 000 000
<b>sous total ESRI</b>			<b>125 540 000</b>	<b>202 000 000</b>	<b>327 540 000</b>

THEMATIQUE	BOP	Libellé	Montants contractualisés 2021/2027	Montants contractualisés s 2021/2027	Total
BREXIT		Brexit - consolider la place de leader du trafic Transmanche (Engager l'installation durable d'acteurs et développer de nouveaux services digitaux au service de la filière transmanche)		4 000 000	4 000 000
<b>sous total BREXIT</b>				<b>4 000 000</b>	<b>4 000 000</b>

## AXE 5 : Mobilités

Montants contractualisés 2021/2027	Montants contractualisés 2021/2027	Total
58 600 000	150 620 000	209 220 000

THEMATIQUE	BOP	Libellé	Montants contractualisés 2021/2027	Montants contractualisés 2021/2027	Total
MOBILITE MULTIMODALE	FER	FERROVIAIRE (jusque fin 2022)	26 900 000	85 000 000	111 900 000
MOBILITE MULTIMODALE	ROUTE	ROUTIER (jusque fin 2022)	31 700 000	28 900 000	60 600 000
MOBILITE MULTIMODALE	vélo	jusque 2022		4 520 000	4 520 000
MOBILITE MULTIMODALE	fluvial	jusque 2022		32 200 000	32 200 000
MOBILITE MULTIMODALE	volet portuaire	jusque 2022			
<b>sous total mobilité</b>			<b>58 600 000</b>	<b>150 620 000</b>	<b>209 220 000</b>

## AXE 6 : Stratégie régionale de la connaissance

Montants contractualisés 2021/2027	Montants contractualisés 2021/2027	Total
Etat	Région	
	29 511 000	

THEMATIQUE	BOP	Libellé	Montants contractualisés 2021/2027	Montants contractualisés 2021/2027	Total
OBSERVATION		Soutien ATMO (qualité de l'air)	L'Etat précisera le détail de ses engagements dans un second temps, ils seront déduits des crédits contractualisés sur les autres axes	2 583 000	
		Soutien CERDD (dont Observatoire Climat)		3 073 000	
		Observatoire régional de la santé (OR2S)		2 800 000	
		Création de l'observatoire déchets matières		525 000	
		Connaissance de la biodiversité et Observatoire biodiversité		7 000 000	
		Développement plateforme Géo2france (investissement)		4 000 000	
		Soutien plateforme Géo2france (fonctionnement)		1 000 000	
INGENIERIE TERRITORIALE		Soutien aux agences d'urbanisme/réseau Urba 8		2 800 000	
		Soutien Mission Bassin Minier		5 730 000	
<b>sous total Stratégie régionale de la connaissance</b>				<b>29 511 000</b>	